

# L'assassinat de George Floyd, symbole de la violence raciste

La mort de George Floyd, citoyen afro-américain interpellé, plaqué au sol puis étouffé par un policier à Minneapolis le 25 mai, a suscité une vague d'indignation mondiale. En France, la jeunesse des cités, particulièrement celle issue de l'immigration, s'est immédiatement mobilisée. Pourquoi cette violence raciste de la part d'un policier a-t-elle trouvé un tel écho partout dans le monde ? Les actes violents et racistes exercés par les policiers sont-ils isolés, impliquant uniquement la responsabilité individuelle de leur auteur, ou bien sont-ils consécutifs à des causes historiques et structurelles ? L'usage de la force exercée légalement par les institutions chargées du maintien de l'ordre est-il toujours légitime ?

Les épisodes violents impliquant des policiers ne sont pas isolés ; ils deviennent récurrents en France comme aux Etats-Unis. Les citoyens issus des minorités ethniques sont stigmatisés et traités de façon particulière. Les commentateurs se focalisent sur les cas particuliers, sur les techniques d'interpellation, sur les matériels utilisés par les forces de l'ordre. Les représentants de l'Etat s'attachent à assurer que les fautifs seront punis. Avant de juger tel ou tel agent, il faut comprendre comment et pourquoi de tels événements surviennent dans nos sociétés. Et pour comprendre le présent, il faut convoquer le passé, interroger nos rapports aux populations d'origine africaine, l'évolution des modes de répression, le rôle et les structures des forces de l'ordre.

## *Des modes de répression spécifiquement appliqués en Afrique*

Les camps de concentration ont été créés pour la première fois par l'armée britannique en Afrique du Sud en 1900. Les intérêts de l'empire colonial britannique passaient par la soumission des Boers, ces premiers colons d'origine néerlandaise, allemande ou française. Pour venir à bout de la guérilla menée par les Boers, les soldats anglais ont brûlé leurs fermes par milliers, et envoyé plus de 100 000 civils, soit le quart des Boers, auxquels se sont ajoutés 120 000 travailleurs noirs, dans des camps de toile insalubres. Ils ont quadrillé le territoire de fortins reliés par les fils de fer barbelés. Les prisonniers mouraient dans les camps, en grand nombre, de faim, d'épidémies et d'exposition au soleil.

Le 2 octobre 1904, le général Lothar von Trotha donnait l'ordre de réprimer la rébellion des Hereros dans la colonie allemande de Namibie, en exterminant la population civile. C'est le premier cas de génocide. Les civils ont été pourchassés et repoussés vers les zones désertiques où les soldats allemands avaient empoisonné l'eau des puits. Les Hereros ont déploré 60 000 morts, soit 80% de leur population en quelques mois. 15 000 survivants ont été faits prisonniers dans des Konzentrationslager (terme utilisé pour la première fois dans un télégramme de la chancellerie le 14 janvier 1905). Ce sont essentiellement les femmes qui y sont mortes après avoir été esclaves sexuelles et forçats. Après un an, 7 862 décès ont été constatés. Des expérimentations ont été réalisées sur les prisonniers. Les esclaves sexuelles ont été stérilisées.

Lorsque Hitler est arrivé au pouvoir en 1933, il a fait édifier le camp de concentration de Dachau en s'inspirant du concept namibien : mêmes baraques en bois, barbelés, miradors, travaux forcés et bastonnades. Les ambassades et gouvernements du monde entier n'ont protesté ni en 1905

ni en 1933 contre ces pratiques. Le magazine *Time* du 2 janvier 1939 titrait : Hitler, l'homme de l'année (1938). La répression allant jusqu'à l'extermination était mondialement admise lorsqu'elle s'appliquait dans les empires coloniaux. Et la répression politique n'était pas dénoncée au nom de la non ingérence dans les affaires intérieures d'un pays.

L'expansion économique fondée sur la conquête de nouveaux territoires et la soumission de populations a été le moteur de l'évolution de toutes les sociétés jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Les nations dominantes ont partout imposé leur loi par la force. En Afrique, l'ordre reposait sur la discrimination raciale ou ethnique. Dans les années 30, les gouvernements autoritaires n'ont fait que pousser à l'extrême et étendre à tous les territoires qu'ils contrôlaient les modes de répression qui étaient déjà pratiqués sur les populations africaines. La culture raciste a été systématisée.

#### *La répression et les forces de l'ordre sous domination nazie*

Les citoyens ont été hiérarchisés selon des catégories raciales, ethniques ou religieuses. Le pillage du voisin a été justifié par l'idéologie de la supériorité des aryens, de la pureté de la race et de la nécessité pour les peuples de la race supérieure de gagner un espace vital (*Lebensraum*). La discrimination des citoyens considérés comme inférieurs a été à l'origine de la répression puis de l'extermination massive des sous-hommes (*Untermenschen*). L'accaparement des biens juifs ainsi justifié a été pratiqué par les Allemands, mais aussi par les collaborationnistes en France comme dans tous les pays dominés par les nazis.

Toutes les institutions nazies ont contribué à la purification ethnique. Ainsi la Wehrmacht a participé aux actions des *Einsatzgruppen* (extermination des juifs) à l'Est ; des soldats de la Wehrmacht ont massacré des tirailleurs sénégalais capturés près d'Amiens en mai 1940 puis abattu des personnes de couleur à Rouen à partir du 10 juin. La volonté politique et idéologique ruisselait du sommet de l'Etat nazi jusqu'aux hommes de terrain par l'intermédiaire des cadres intermédiaires de toutes les institutions chargées de faire régner l'ordre nazi. La hiérarchie et la discipline introduites depuis longtemps dans ces institutions a facilité l'acceptation des ordres nazis.

Le phénomène n'était pas typiquement allemand. L'internement des citoyens indésirables avait commencé en France avant la guerre. C'est Daladier qui a renversé le gouvernement de Front Populaire, signé les accords de Munich et institué le fichage des citoyens politiquement suspects puis l'internement des réfugiés espagnols. Là encore, l'autorité dite l'Etat français à partir de juillet 1940 sous les ordres des duettistes Pétain et Laval n'a rien inventé. Il suffisait d'utiliser les outils que de bons républicains avaient déjà mis en place et de les optimiser, ce qui n'était pas compliqué dans le contexte de l'occupation de la France par les armées nazies. La discrimination sociale, politique et ethnique s'est développée comme chez les nazis, par ruissellement de haut en bas le long des échelons hiérarchiques de toutes les institutions, police, gendarmerie et magistrature. Vichy a utilisé la culture de l'obéissance et du respect du supérieur hiérarchique.

La collaboration active de Vichy à l'arrestation des juifs en France n'est plus à démontrer. Moins connue, la discrimination raciale préexistante au sein de l'armée française s'est exprimée dans le traitement particulier des soldats français issus de l'empire colonial. Les nazis ne voulaient pas garder les 135 000 prisonniers de guerre de couleur sur le territoire allemand, au nom de la préservation de la pureté de la race blanche. 70 000 d'entre eux ont été renvoyés en France en 1941 dans des *Frontstalags* transformés en camps d'internement spéciaux, après le transfert vers les *Stalags* en Allemagne des prisonniers français métropolitains destinés à devenir de la main d'œuvre forcée. Les prisonniers « indigènes » rejoignaient là tous les indésirables : tziganes, étrangers, républicains espagnols.

Fin 1942, les prisonniers détenus dans le *Stalag 325 à Rawa-Ruska*, actuellement en Ukraine, devaient être progressivement évacués vers des *Stalags* situés plus à l'ouest. Mais les prisonniers français coloniaux détenus dans le Gouvernement Général de Pologne ont été eux-aussi sé-

lectionnés pour un retour dans un Frontstalag en France. Les nazis étaient prêts à renvoyer en France des dangereux prisonniers réfractaires et évadés récidivistes pour ne pas avoir à transférer en Allemagne des natifs d'Afrique. Les Meldungen attestent la formation d'un convoi de prisonniers nés en Algérie à Kobjerzyn en octobre 1942. Ce convoi devait rejoindre Bordeaux via Vesoul, Frontstalag 141. Dans ce convoi se trouvait au moins un prisonnier transféré du Stalag 325 : Joseph Burgos, né près d'Oran en 1917.

Puis en 1943, la guerre sur le front russe a nécessité la mobilisation des sentinelles allemandes affectées à ces Frontstalags. Les Allemands ont demandé alors aux autorités françaises de garder ses prisonniers de guerre. Avec la complicité de Pétain, des prisonniers français détenus dans des Oflags, fonctionnaires, officiers, ont été « libérés » pour devenir les gardiens de prisonniers de guerre français de couleur sur le sol français. Ces officiers étaient tellement gagnés par les idéologies racistes que le fait de devenir gardiens de soldats français ne leur est pas apparue comme une trahison. La participation active des fonctionnaires français à des missions fondées sur la discrimination raciale ne pouvaient que laisser des traces durables.

*Les nazis sont défaits mais la discrimination raciale perdure*

La libération du territoire national entamée le 6 juin 1944 permet de renvoyer dans leurs foyers petit à petit les 35 000 prisonniers d'origine africaine encore détenus dans les Frontstalags en France. L'armée française ne leur verse pas la même solde qu'aux soldats de métropole. De plus, cette solde n'est que promise ; elle ne serait versée qu'à l'arrivée dans leurs régions natales. Un contingent quitte Morlaix en Bretagne le 5 novembre 1944 pour Thiaroye près de Dakar. Arrivés à destination en décembre, les soldats exigent leur solde et la situation dégénère en émeute, réprimée par la gendarmerie et les troupes coloniales. C'est un massacre, toujours nié à ce jour par les représentants de l'Etat français.

Le 8 mai 1945, c'est la fête de la capitulation des forces nazies. En Algérie, un défilé est organisé ; la présence de membres de partis nationalistes est autorisée à condition que seuls des drapeaux français soient arborés. Un policier tue un jeune scout qui portait le drapeau algérien. Les émeutes qui s'en suivent à Sétif, Guelma et Kherrata font des milliers de morts. De 1945 à 1967, la France sera engagée dans une longue suite de guerres coloniales : guerre d'Indochine jusqu'en 1954, d'Algérie jusqu'en 1962, répression des émeutes à Djibouti et en Guadeloupe en 1967. La République française dirigée par les mêmes partis politiques qu'avant-guerre reproduisait les mêmes modèles de répression et de discrimination.

Cette longue période a été marquée par des épisodes violents (attentats des nationalistes algériens et attentats des extrémistes de droite opposés à l'indépendance de l'Algérie) et d'épisodes répressifs extrêmes, tel que le massacre de manifestants algériens le 17 octobre 1961 à Paris. La police est intervenue sous l'autorité du Préfet de Police, un certain Maurice Papon. Les soldats français envoyés en Algérie étaient des jeunes appelés. Certains n'avaient aucune envie de faire la chasse aux rebelles algériens dans le Djebel. Les gendarmes avaient mission de traquer les déserteurs, la police diligentait des perquisitions sous l'autorité des magistrats. Toutes les institutions républicaines ont été mobilisées pour condamner ceux qui souhaitaient l'arrêt des hostilités.

L'indépendance de l'Algérie a pourtant été la solution inéluctable au conflit. Mais la décolonisation n'a pas signifié la fin des discriminations. Les anciennes colonies ont dû faire face à un sous-équipement de leur territoire, à un faible niveau de formation de leurs citoyens et à un fort déficit de la balance commerciale : ces jeunes pays indépendants vendaient des matières premières et achetaient aux pays industrialisés la plupart des produits transformés. C'est cette situation économique qui a généré l'émigration vers l'ancienne métropole. La discrimination raciale et sociale s'est poursuivie sur le sol français métropolitain : cités-ghettos, discrimination scolaire, culturelle. La situation sociale ne pouvait que se tendre. Les forces de l'ordre ont été appelées à chaque période de tension pour résoudre le problème.

## *Ordre social, désordre politique*

Pascal Blanchard, historien de la colonisation, s'exprimant lors d'un numéro de l'émission *28 minutes* sur Arte, faisait remarquer qu'à ce jour aucun policier n'avait encore pratiqué le plaquage ventral à un bourgeois. L'argument appuie là où ça fait mal. L'usage de la violence par les forces de l'ordre est en effet socialement et ethniquement ciblé. Les interpellés décédés en France suite à un étranglement étaient issus de la classe populaire et/ou d'origine africaine. Les délits reprochés sont souvent mineurs : infraction au code de la route par exemple. Les manifestants blessés en 2019 par des grenades de dés-encerclement ou balles de défense en caoutchouc n'étaient pas non plus des banquiers suspectés d'avoir dilapidé l'argent de leurs clients.

Les interventions policières récurrentes visent donc particulièrement certaines catégories de citoyens. Un policier n'a pas le pouvoir de décider de la nature des missions qui lui sont confiées. Cette décision relève des échelons hiérarchiques supérieurs et des dirigeants politiques. Ces interventions ciblées génèrent un sentiment de discrimination. Ce sentiment se potentialise par d'autres formes de dévalorisation : du statut social, de certaines pratiques culturelles et par la discrimination à l'embauche par exemple, -dont la police n'est en aucune façon responsable. Ce rapport social inégalitaire répandu dans tous les pays du monde est la cause première des tensions, conflits sociaux et guerres inter-ethniques. Ce rapport inégalitaire à la société soude les manifestants au-delà des frontières nationales. C'est par rapport à cette stigmatisation que les manifestants se reconnaissent comme faisant partie d'une même communauté.

L'assassinat de George Floyd n'est pas la cause, mais seulement le déclencheur des protestations. Aux Etats-Unis comme en France, la discrimination raciale est le résultat d'un processus historique qui a commencé avec l'esclavage et la colonisation. L'abolition de l'esclavage et la décolonisation n'ont pas bouleversé les rapports inter-ethniques. L'évolution des idées et des comportements est déterminée par celle des rapports sociaux et des structures institutionnelles. Or, spécifiquement en France, depuis des siècles, les institutions et le pouvoir politique sont fortement centralisés et hiérarchisés. Ils ont aussi été fortement marqués par l'épisode de l'Etat français à Vichy sous domination nazie et par celui des répressions pendant les guerres coloniales. Certes, certains comportements individuels de policiers violents et/ou racistes sont condamnables ; certes, l'emploi de certaines procédures d'interpellation, de certaines armes peut être discuté afin de trouver un juste équilibre entre la sécurité du policier et l'intégrité physique du citoyen interpellé.

Mais cela ne dispense pas de se poser la question fondamentale du niveau de responsabilité dans la chaîne de commandement. Réprimer au lieu d'écouter les revendications, déclencher des opérations de police discriminatoires, tolérer des interpellations au faciès ne peuvent que dissoudre le lien social. Errer entre un soutien inconditionnel aux forces de l'ordre et des menaces de sanctions en cas de soupçon avéré de racisme ne rassure personne. Cette gouvernance perd dans ce contexte toute légitimité, car le maintien de l'ordre social par une force disproportionnée et injustifiée, ce n'est pas l'ordre, c'est le chaos. La coopération des citoyens au sein d'une nation exige des rapports apaisés. Les élans de solidarité pendant la crise sanitaire montrent que le terreau existe pour que croissent des espoirs de fraternité. Nos Anciens se sont battus contre le racisme et la violence institués par les nazis. A nous d'être vigilants pour que la bête immonde ne renaisse pas de ses cendres.

### Bibliographie

Serge Bilé, *Noirs dans les camps nazis* ; Editions du Rocher, le Serpent à Plumes, 2005

Armelle Mabon, article publié dans le *Patriote Résistant* n°942 ; Synthèse sur le massacre de Thiaroye : <https://histoirecoloniale.net/le-massacre-de-Thiaroye-une.html>

Les Meldungen, listes de prisonniers de guerre établies dans les Stalags, Service Historique de la Défense Nationale à Caen